



Domessargues Running – 422 Chemin du cabanon 30350
Domessargues

REGLEMENT DU FESTIVAL DES LENS 2026

Article 1: Organismes

Le Festival des Lens est un événement nature organisé par le Domessargues-Running.
Vous pouvez contacter l'organisateur à tout moment par téléphone au 0649791452

Article 2: Dates ,horaires,circuits, retrait des dossards

Le Festival des Lens aura lieu le Samedi 20 Juin 2026 à Domessargues.

Il est composé de cinq courses adultes, d'une course enfants ainsi que d'une randonnée.

- * **Trail de la Pierre bleue** : Trail de 7 km avec un dénivelé de 200 m de D+ Départ 9H30
- * **Trail des Arbouses**: Trail de 13 km avec un dénivelé de 450 m de D+ Départ 9H00
- * **Sur la trace des Camisards**: Trail de 31 km avec un dénivelé de 1200 m de D+ Départ 8H00
- * **Le trail des Arches** : Trail de 20 km avec un dénivelé de 800m de D+ Départ 8H30
- * **Le GTL Ultra**: Trail de 75km avec un dénivelé de 2500D+ Départ 5H00
- * **Course enfants** : 1 Km autour du village Départ 8H45
- * **Randonnée** 13km et 7km départ 9h30

Le retrait des dossards pourront se faire dès le Vendredi après midi et le jour de la course.

Les inscriptions sur place se feront jusqu'à une heure avant le départ de la course soit à partir de 4h00 au foyer Lucie Aubrac.

Le départ sera donné au lotissement le coteau, le dossard doit être obligatoirement porté sur le devant et visible pendant toute la durée de la course.

Article 3: Conditions d'inscriptions

Chaque athlète participera sous sa propre responsabilité et aucun coureur ne pourra participer sans autorisation parentale à la course enfants.

3.1 PPS et licences sportives

Conformément à l'article 231-2-1 du code du sport , la participation à la compétition est soumise à la validation du PPS lors de l'inscription en ligne ou le jour de la course pour les inscriptions sur place.

* Soit du licence sportive en cours FFA, FFTRI,FFPM ou UFOLEP Athlé (en cours de validité à la date de la manifestation)

Article 4: Inscriptions

Les inscriptions se font uniquement en ligne via la plateforme d'inscription Chrono.gard.fr

Possibilité de s'inscrire sur place le jour même.

Pas de majoration de prix pour les inscriptions sur place.

4.1 Tarifs:

Trail de la Pierre bleue : 10 euros

Trail des Arbouses : 15 euros

Sur la trace des Camisards : 27 euros

Les Arches: 20 euros

Le GTC Ultra : 60 euros

Course enfants : Gratuite

Randonnée : 10 euros

4.2 Remboursement :

Chaque engagement est ferme et définitif.

Cependant , l'organisation accepte des changements de coureurs.

Il vous est donc possible de céder votre dossard à un remplaçant à condition que vous ayez contacté l'organisateur pour communiquer le nom, prénom ,date de naissance, et PPS à jour du remplaçant ou procéder à ce changement via chronogard.fr

Article 5 : Assurance

Les organisateurs sont couverts par une police d'assurance responsabilité civile souscrite auprès de la MAAF pour la durée de l'épreuve.

Les licenciés bénéficient des garanties accordées par les assurances liées à leur licence sportive.

Il incombe aux autres participants de s'assurer personnellement.

L'organisation ne peut être tenue pour responsable en cas d'accident ou de défaillance des participants notamment ceux consécutifs à un mauvais état de santé ou à une préparation insuffisante.

La participation se fait sous l'entière responsabilité des concurrents avec renonciation à tout recours contre les organisateurs en cas de dommages ou de séquelles ultérieures à la course.

Les organisateurs déclinent toute responsabilité en cas de vol ou de dégradation de matériel.

Article 6 : Sécurité

Equipement obligatoire pour le 20, 31 et 75KM

*** 1 Une réserve en eau de 1 litre et 1,5 litres pour le 75**

*** 1 Sifflet**

*** 1 Téléphone portable chargé avec le numéro de portable enregistré du coordinateur sécurité de l'épreuve : Julien Sabatery 0675488724**

*** 1 Couverture de survie**

*** Les bâtons sont acceptés en dehors de la boucle du village**

*** Pour la trace GPX du 75 veuillez contacter Julien Sabatery au 0675488724**

*** Les traces GPX des autres courses seront disponible sur le site Chonogard.fr ou auprès de Christophe Panattoni au 0649791452**

La sécurité et l'assistance médicale des participants est du ressort de l'organisateur.

La sécurité sera assurée par des signaleurs équipés de gilets fluorescents sur les voies routières.

Les service de secours (SDIS) et la gendarmerie nationale seront avertis de l'évènement.

Article 7 : Barrières horaires

75km: Km 40 (14h) Km 60 (17h)

Pas de barrières horaires pour les autres courses.

Article 8 : Chronométrage

Des officiels assureront le chronométrage et les classements.

Les contrôles de régularité et de sécurité à différents points de parcours seront effectués par des bénévoles du Domessargues-Running.

Les classements seront diffusés sur le site CHRONOGARD.FR et affichés sur place le jour de la course.

Article 9 : Classements et récompenses

- * Le 7 km (Trail de le Pierre bleue) : Les 3 premiers au scratch homme/femme
- * Le 13 km (Trail des Arbouses) : Les 3 premiers au scratch homme/femme
- * Le 31 km (Sur la trace des camisards) : Les 3 premiers au scratch homme/femme
- * Le 20 Km (Les arches) : Les 3 premiers scratch homme/ femme
- * Le 75 Km (GTC ULTRA) : Les 3 premiers scratch homme/ femme

Récompenses également à tous les 1er de chaque catégorie.

Un cadeau de bienvenue sera offert à tous les participants .

Article 10 : Charte du coureur

Tout concurrent est tenu à assistance en cas d'accident d'un autre concurrent (jusqu'à l'arrivée des secours). Le numéro de téléphone du coordinateur sécurité de la course sera présent au dos du dossard.

Tout abandon de matériel, tout jet de déchets hors des lieux prévus à cet effet entraînera la mise hors course du concurrent fautif.

Article 11 : Droit à l'image

Du fait de son engagement , chaque coureur autorise expressément les organisateurs à utiliser les images fixes ou audiovisuelles sur lesquelles il pourrait apparaître, prises à l'occasion de sa participation aux épreuves.

Article 12 : Annulation , intempéries

L' organisateur se réserve la faculté d'annuler la manifestation soit sur requête de l'autorité administrative, soit en cas de force majeure.

Aucune indemnité autre que les frais d'engagement ne pourra être versée à ce titre.

Les participants seront remboursés de leurs frais d'engagement ou pourront reporter leurs inscriptions à l'année suivante.

En cas de force majeure (intempéries, où autre ...) et pour des raisons de sécurité, l'organisation se réserve le droit de modifier le parcours ou d'annuler l'épreuve.

Article 13 : Respect de l'environnement

Le coureur s'engage à préserver la nature et à ne jeter aucun déchet tout au long du parcours.

Les déchets pourront être jetés aux différents postes de contrôle.